



procuration pour succession

Par **nanouk 30**, le **07/09/2012** à **11:55**

Bonjour, mon père étant décédé ma soeur et moi nous sommes entrain de régler la succession, ma soeur habite loin de chez moi le notaire lui a fait parvenir les documents nécessaires pour une procuration pour que je puisse signer à la place de ma soeur. Sur ces documents figurent uniquement le nom de la greffière et pas le mien, à la lecture du document c'est la greffière qui a les pleins pouvoir nous avons peur d'une arnaque. Elle a dit au téléphone à ma soeur que c'était la loi. Elle va lui renvoyer des documents où figurent mon nom mais le sien aussi. Pouvez-vous me dire si c'est vraiment la loi ? merci.

Par **Afterall**, le **07/09/2012** à **14:32**

Bonjour,
La greffière ? La clerc de notaire plutôt, non ?
Rien ne vous empêche d'exiger que vous soyez le seul mandataire de votre soeur.
Rayez simplement ce qui a trait à l'identité de l'employée du notaire et ne laissez que votre nom.